

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
ARRONDISSEMENT RIBEAUVILLE  
**MAIRIE D'INGERSHEIM**

**ARRÈTE MUNICIPAL N° 2 / 2026**

Portant réglementation d'accès aux parcs et jardins publics.

**LE MAIRE DE LA COMMUNE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-1 et suivants,

**Vu** le Code de l'environnement,

**Vu** le Code de la sécurité intérieure,

**Considérant** qu'en cas de vents violents supérieurs à 60 km/h ou lors d'une alerte météo de niveau orange ou supérieur émise par Météo France, des chutes de branches ou d'arbres peuvent présenter un danger pour les personnes fréquentant les parcs et jardins publics,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévenir tout risque pour la sécurité des usagers,

**ARRÈTE**

**ART 1 :** L'accès aux parcs, jardins et espaces boisés, ouverts au public, situés sur le territoire de la commune est **interdit** :

- En cas de vent violent supérieur à 60 km/h,
- Et/ou lorsqu'une alerte météorologique de niveau orange ou supérieur est émise par Météo France pour le département du Haut-Rhin

**ART 2 :** Cette interdiction est applicable de manière automatique dès la diffusion officielle de l'alerte ou dès constatation de rafales de vent dépassant 60 km/h par les services météorologiques compétents.

**ART 3 :** L'accès au public est autorisé dès la levée de l'alerte et/ou lorsque les conditions météorologiques sont redevenues compatibles avec la sécurité des usagers, après vérifications éventuelles des lieux par les services techniques municipaux.

**ART 4 :** Le présent arrêté est permanent. Il sera affiché de manière visible à l'entrée de chaque parc et jardin public concerné.

**ART 5 :** La Police Municipale et Mme la Commandante de la Compagnie de Gendarmerie, le responsable de la Brigade verte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ART. 6** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- M. le Commandant de la Brigade d'Ingersheim
- M. le Commandant de la Brigade de Wintzenheim
- M. le responsable des Brigades Vertes à COLMAR
- M. RAMBO, Chef d'équipe à la ville d'INGERSHEIM
- M. BEIGUES, Chef du CPI d'INGERSHEIM
- Affichage
- Classement Police Municipale

Fait et rendu exécutoire

Ingersheim, le 09 janvier 2026

**LA MAIRE :**  
**Denise STOECKLE**

